



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| N°2021/MAI/068                              |  |
|---|--|
| <u>Date du conseil municipal</u> 27/05/2021 | овјет :  |
| Date de la convocation<br>21/05/2021        | VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE<br>PREMIERE 2021 DU BUDGET ACTIVITES<br>CULTURELLES |
| Date de l'affichage<br>21/05/2021           |  |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1<sup>et</sup> adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

### Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

### Étaient absents:

- Philippe DUCQ représenté par Suzanna MARTINET
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LES DEPENSES :

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 77 450.82€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles» pour 69 179.97€
- Le chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 6 590.88€
- Le chapitre 001 «solde d'exécution négatif reporté» pour 1 679.97€

## **ARTICLE 3:**

DECIDE de voter la Décision Modificative Première 2021 du budget Activités Culturelles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1er juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTE

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le

Et de la transmission ou notification et publication le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER